AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-8-77136910

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

N° 21 - 2 août 1977

L'instabilité des conditions climatiques et la dernière fréquence de pluies requièrent d'être vigilant en ce qui concerne la protection des cultures. Certains traitements conseillés actuellement ont pour but d'assurer la conservation du feuillage, et par conséquent l'aoûtement des bois, et les futures productions fruitières.

VIGNE

MILDIOU : Les précipitations du 28 et 29 juillet, sur l'ensemble de la région (de 20 à 80 mm), nécessitent à nouveau l'application d'un traitement généralisé en vue de favoriser la conservation des feuilles et faciliter l'aoûtement des bois. Ce traitement, dit de "couverture" peut être effectué à l'aide de produits cupriques, notamment dans les vignes où la croissance s'arrête. Il devra être renouvelé après une nouvelle pluie importante.

Dans certaines situations : Narbonnais, sur le littoral dans les vignes de grenache, et localement dans les vignes où le mildiou se montre encore virulent, deux à trois traitements sont conseillés en août, tant que la vigne est en croissance; le premier étant effectué dès réception, le second six à huit jours après et le troisième en fonction de l'évolution climatique du mois.

OIDIUM : L'oïdium se développe dans certaines parcelles mal protégées. Le soufrage est préconisé.

BOTRYTIS : La troisième application est conseillée à partir du début de la véraison.

EUDEMIS : (Zone de PERPIGNAN)

Le troisième vol a débuté fin juillet à PERPIGNAN. La méthode préventive pourra être appliquée dès le 6 août / 8 août. Si l'on désire utiliser la méthode curative à l'aide de parathion, n'envisager le traitement qu'à partir du 12 août.

COCHYLIS : Les conditions climatiques ont favorisé l'activité de ce ravageur. Nous conseillons actuellement de bien repérer les dégâts visibles dans les situations où la cochylis se manifeste seule, et d'effectuer le traitement selon la méthode curative. (ravageur décelé dans l'Hérault notamment à VILLEVEYRAC, PIGNAN et aux MATELLES).

ARBRES FRUITIERS

CERATITE :

De nouvelles captures ont été enregistrées dans la région de PERPIGNAN, aussi il convient, dans les vergers menacés, de traiter à l'aide d'une des matières actives suivantes :

diéthyldiphényldichloroéthane	175 g m.a. / hl	(Perthane E C)
diméthoate	30 g m.a. / hl	(nombreuses spécialités)
fenthion	50 g m.a. / hl	(Lebaycid)
trichlorfon	100 g m.a. / hl	(Dipterex 80)

P.225

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

TORDEUSE ORIENTALE ET CARPOCAPSE

Les pluies ont "lavé" la protection. Le renouvellement du traitement est nécessaire contre ces ravageurs.

ACARIENS : Leur activité était signalée avant la période pluvieuse. Le temps chaud actuel peut les favoriser à nouveau. Aussi nous conseillons un traitement.

N.B. - Il convient de respecter strictement les délais d'emploi des insecticides avant récolte.

TAVELURES : Les fruits doivent être à nouveau protégés dans les vergers où la maladie s'est manifestée et ceci plus particulièrement dans les Cévennes où les précipitations ont été importantes (50 à 80 mm).

FUSICOCCUM : (pêcher). Un traitement est nécessaire, après récolte, dans les vergers précédemment atteints.

ANTHRACNOSE DU CERISIER : Les modalités de lutte ont été précisées dès le milieu du mois de juin. Rappelons que le renouvellement du traitement est préconisé début août. Les conditions climatiques sont extrêmement favorables au développement de cette maladie, qui, en provoquant la chute précoce du feuillage, compromet la récolte future.

CULTURES LEGUMIERES

NUILE ET OIDIUM DU MELON : Une nouvelle intervention contre ces maladies se révèle necessaire.

MILDIOU - ALTERNARIA TOMATE : Il est conseillé de traiter contre ces maladies.

N.B. : Des nécroses apicales provenant de carence en calcium sont également constatées.

ROUILLE DE L'ASPERGE : Le traitement à l'aide de manèbe ou de mancozèbe est préconisé.

O L I V I E R

De faibles prises de Dacus ont été observées en Languedoc (région de NIMES et de MONTPELLIER).

La lutte classique au moyen d'un insecticide (diméthoate, fenthion, formothion ou phosphamidon) ne s'effectue qu'à l'apparition des premières piqures de pontes sur les fruits.

Une nouvelle méthode de lutte par appâts insecticides, qui permet de ménager au mieux les insectes auxiliaires parasites de la cochenille Saissetia oleae, est recommandée. Elle consiste à intervenir dès l'apparition des premières mouches à l'aide du mélange suivant :

pour 100 litres d'eau : hydrolisat de protéines (Buminal) : 0,600 kg de matière active
fenthion (Lebaycid): 0,300 kg de matière active

appliqué par une pulvérisation grossière seulement sur la face est des oliviers de 0,25 à 0,50 litre de mélange par arbre.

Ce procédé exige un contrôle rigoureux par gobe mouche du vol de la mouche de l'olive et des interventions renouvelées après des captures importantes.

La station d'avertissements agricoles de MONTPELLIER est à votre disposition pour vous donner des précisions complémentaires sur cette méthode de même que le Comité technique de l'olivier, avenue Henri Pontier à AIX EN PROVENCE (tél. (91) 23 01 92).

Pour le CHEF de CIRCONSCRIPTION,
L'INGENIEUR D'AGRONOMIE ADJOINT,

G.THEISSEN

Tirage du 2 août 1977 - 1 400 exemplaires